

Procès-verbal du Conseil général N° 7 - 38e législature, 2020-2024

Date et heure : 7 avril 2022 à 20h

Lieu : Salle Cort'Agora

Présidence : Mme Anneline Straubhaar (PS), présidente

Ordre du jour :

1. **Salutations et appel nominal ;**
2. **Correspondance ;**
3. **Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 ;**
4. **Réponses du Conseil communal ;**
5. **Suite à la démission de M. Patrick Berner, nominations :**
 - a) **d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;**
 - b) **d'un membre à la Commission des travaux publics et de l'environnement ;**
6. **Suite à la démission de M. Eraclide Bondi, nominations :**
 - a) **d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;**
 - b) **d'un membre à la Commission financière ;**
7. **Suite à la démission de Mme Marie Debrot, nominations :**
 - a) **d'un membre à la Commission des règlements, naturalisations et agrégations ;**
 - b) **d'un membre au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie Colombier ;**
8. **Suite à la démission de M. Charles Vouga, nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique ;**
9. **Demande de crédit de 80'000 fr. destiné à participer au financement de l'étude opérationnelle du projet de fusion des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes ;**
10. **Octroi d'un prêt de 190'000 fr. au Syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortaillod ;**
11. **Informations du Conseil communal ;**
12. **Divers et réponses aux questions écrites.**

1. Salutations et appel nominal

Madame la présidente ouvre la séance et communique les informations suivantes : M. Olivier Rochat (VEL) est proclamé élu conseiller général en remplacement de M. Patrick Berner (VEL), M. Thierry Zesiger (VEL) est proclamé élu conseiller général en remplacement de Mme Marie Debrot (VEL). MM. Vincent Cavaleri (VEL), Alex Ramalho Ferreira (PLR) et Jean-Patrick Ducommun (PLR) sont proclamés conseillers généraux suppléants.

L'appel fait constater la présence des 40 membres suivants :

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 21. Matile Etienne (PLR) |
| 2. Billant Michel (PLR) | 22. Moll Pierre (PLR) |
| 3. Bondi Eraclide (VEL) | 23. Monnier Damien (VEL) |
| 4. Brunko Pascal (PS) | 24. Müller Alexandra (PLR) |
| 5. Conte Véronique (PLR) | 25. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 6. Ducommun Jean-Patrick (PLR), suppléant | 26. Pirelli Luca (VEL) |
| 7. Dugerdil Mireille (VEL) | 27. Porret Nicole (PLR) |
| 8. Favre Denis (PS) | 28. Robyr Michel (PLR) |
| 9. Foresti Luigi (PLR) | 29. Rochat Lionel (VEL) |
| 10. Hauer Stéphane (PLR), suppléant | 30. Rochat Olivier (VEL) |
| 11. Hübscher Urs (PLR) | 31. Rüegger Gustavo (PS) |
| 12. Huguenin-Elie Steve (PS) | 32. Sansonnens Michel (PS) |
| 13. Javet François (PLR) | 33. Schneider Laurent (PLR) |
| 14. Jeanneret Michel (PLR) | 34. Straubhaar Anneline (PS) |
| 15. Küng Imane (PLR) | 35. Szczypkowski Lionel (PLR) |
| 16. Landino Debora (PLR) | 36. Vogel Jérôme (PLR) |
| 17. Landino Gino (PLR) | 37. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 18. Léchet Ruth (PLR) | 38. Weder Gilles (PVL) |
| 19. Loeffler Sébastien (CL) | 39. Zesiger Thierry (VEL) |
| 20. Mamin Vincent (PLR) | 40. Zumsteg Philippe (PLR) |

Excusé-e-s :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| 1. Hosner Jürg (PLR) | 3. Soltermann Célia (PLR) |
| 2. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) | |

Absent-e-s :

- 1.

En conséquence, la majorité absolue est de 21 et la majorité des 2/3 de 27.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Mamin Christian (PLR), président
- Hadorn Philipp (VEL), vice-président
- Darbellay Claude (PS), secrétaire
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire-adjoint
- Félix Olivier (PLR), membre

CL : *candidats libres*

PLR : *parti libéral-radical*

PS : *parti socialiste*

PVL : *parti vert'libéral*

VEL : *les verts, écologie et liberté*

2. Correspondance

Lettre de M. Patrick Berner (VEL) : « Cortaillod, le 10 décembre 2021. Madame la présidente du Conseil général, par la présente, c'est avec regrets que je dois vous faire part de ma démission du Conseil général, de la Commission de la culture, des loisirs et des sports et de la Commission des travaux publics et environnement en tant que conseiller général.

En effet, je vais partir plus d'une année en voyage sur un voilier à l'étranger et ne pourrai donc malheureusement plus assumer mes tâches politiques au sein de la Commune.

Je tiens à remercier toutes les personnes œuvrant pour le bien de Cortaillod, ainsi que la section du parti « Les Verts » qui m'a donné l'occasion de m'initier à la politique communale. J'ai eu beaucoup de plaisir à participer aux séances du Conseil général, les séances de préparation ainsi que les séances de commissions.

Je tiens à vous souhaiter plein succès dans toutes vos activités en faveur de la communauté carcoie et vous fais part de mes salutations distinguées. Patrick Berner »

Lettre de Mme Marie Debrot (VEL) : « Cortaillod, le 28 janvier 2022. Démission du Conseil général. Messieurs les conseillers communaux, Madame la présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste de conseillère générale et des commissions dont je suis membre. Ceci pour des raisons personnelles.

Ce fut un plaisir de siéger en votre compagnie et je vous souhaite à toutes et tous, beaucoup de satisfaction dans vos fonctions politiques. Avec mes meilleures salutations. Marie Debrot »

Lettre de M. Eraclide Bondi (VEL) : « Cortaillod, le 7 février 2022. Mesdames, Messieurs, par la présente, veuillez prendre note de ma démission de la Commission financière et de la Commission de la culture, des loisirs et des sports.

A disposition pour tous renseignements complémentaires. Eddy Bondi »

Lettre de M. Charles Vouga (PS) : « Cortaillod, le 8 mars 2022. Démission de la Commission du feu et de la sécurité publique. Messieurs les conseillers communaux, je viens par ce courrier, vous annoncer mon souhait de démissionner de la Commission du feu et de la sécurité. Ceci pour le 31 mars 2022.

Le moment est venu pour moi de laisser cette place à un autre ou à une autre conseiller ou conseillère général-e. A qui je souhaite d'ores et déjà beaucoup de plaisir.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les conseillers communaux, mes plus respectueuses salutations. Charles Vouga »

Lettre de Mme Ezilda Gruet Fagot : « Cortaillod, le 30 mars 2022. Madame la présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, j'habite le canton de Neuchâtel depuis plus de 6 ans et Cortaillod depuis 2017. Mon mari travaille à Boudry (Associate Director chez Bristol Myers Squibb, anciennement Celgene) et mes deux filles ont grandi ici. Margaux, 4 ans est née à Neuchâtel et Agathe, 6 ans, est arrivée en Suisse quand elle avait 15 jours. Je travaille pour ma part à 80% dans une biotech suisse à Lausanne. Nous avons acheté une maison à Cortaillod en 2020 pour y faire notre vie.

Notre Agathe fera sa rentrée en août 2022 en 3Harmos dans le haut du village après avoir fait ses 2 premières années au collège des Carraz en bas du village. Malheureusement la structure qui assure l'accueil parascolaire à proximité, le Carcoie Farceur, ne dispose pas d'une capacité suffisante pour l'accueillir les midis et après la classe tous les jours de la semaine. Seuls les mercredis nous ont été proposés. Je n'ai aucune solution pour le lundi, le mardi et le jeudi.

Notre Margaux, quant à elle, fera sa rentrée en 1Harmos au collège des Carraz au mois d'août. Malheureusement, pour elle aussi, nous n'avons également pas pu obtenir une solution de garde complète. Nous allons devoir trouver un autre moyen de garde pour le mardi. Elle finira ce jour-là l'école à 11h40. L'Association d'Accueil Familial de Jour (Mamans de Jour) n'a également pas de place disponible.

Notre situation n'est pas unique. En discutant avec d'autres parents d'enfants scolarisés à Cortaillod, nous comprenons que des dizaines de familles sont dans la même situation que nous. Certaines mamans parlent d'arrêter de travailler, d'autres de déménager. Toutes ces familles vivent à Cortaillod depuis des années. Nous payons nos impôts ici, nous faisons partie d'associations, nous participons à la vie du village.

C'est pourquoi je m'adresse à vous aujourd'hui afin de vous demander de mettre en place une solution pour la rentrée 2022/2023 afin d'accueillir nos enfants, les enfants de votre ville. Serait-il possible d'augmenter les capacités d'accueil des structures existantes, d'en ouvrir de nouvelles ? Chaque enfant de cette ville devrait avoir le droit à une place garantie.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'assurance de mes meilleurs sentiments. Ezilda Gruet Fagot »

3. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

L'adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est mise au vote et acceptée par 37 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

Néant.

5. Suite à la démission de M. Patrick Berner, nominations :

- a) d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;
Le parti Les verts, écologie et liberté propose M. Olivier Rochat
Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Olivier Rochat est élu tacitement.
- b) d'un membre à la Commission des travaux publics et de l'environnement ;
Le parti Les verts, écologie et liberté propose M. Eraclide Bondi.
Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Eraclide Bondi est élu tacitement.

6. Suite à la démission de M. Eraclide Bondi, nominations :

- a) d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;
Le parti Les verts, écologie et liberté propose M. Luca Pirelli.
Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Luca Pirelli est élu tacitement.
- b) d'un membre à la Commission financière ;
Le parti Les verts, écologie et liberté propose M. Thierry Zesiger.
Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Thierry Zesiger est élu tacitement.

7. Suite à la démission de Mme Marie Debrot, nominations :

- a) d'un membre à la Commission des règlements, naturalisations et agrégations ;
Le parti Les verts, écologie et liberté propose M. Eraclide Bondi.
Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Eraclide Bondi est élu tacitement.
- b) d'un membre au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie Colombier ;
Le parti Les verts, écologie et liberté propose M. Thierry Zesiger.
Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Thierry Zesiger est élu tacitement.

8. Suite à la démission de M. Charles Vouga, nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique

Le parti socialiste propose M Thomas Gaudio.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Thomas Gaudio est élu tacitement.

9. Demande de crédit de 80'000 fr. destiné à participer au financement de l'étude opérationnelle du projet de fusion des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le dossier de la demande de crédit destiné à participer au financement de la deuxième phase du projet de fusion a été présenté à la Commission financière lors de sa séance du 22 mars 2022.

La qualité et l'ergonomie de « l'étude de faisabilité » est remise en question et jugée moyenne, elle manque de lisibilité. Il est également mentionné que l'aspect financier aurait pu être remis à jour avec les chiffres de 2021. Et même s'il est jugé qu'il manque de matière sur ce qui est attendu et de quels sont les objectifs de la deuxième phase, la Commission financière accepte la demande avec 4 pour, 2 abstentions et 1 contre.

Le travail a commencé, nous devons laisser la parole à la population et ne pas s'arrêter là. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz, au nom du parti libéral-radical (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je prends ici la parole au nom des PLR et non pas du PLR. En effet, nous pensons que le sujet de la fusion est une question qui n'a pas forcément de frontière partisane. Fidèle au « L » de PLR, nous allons rester libres mais responsables.

En vue de la votation de ce crédit et surtout du rapport qu'il va produire, nous aimerions préciser quelques points qui nous paraissent primordiaux pour la réussite du processus. Nous entendons par réussite : un avenir « réussi » pour Cortaillod ; que celui-ci passe par la fusion ou que cet objectif soit mieux atteint par un autre chemin.

Il paraît primordial de rappeler au bureau-conseil qui nous accompagne dans cette démarche que, même si pour lui une fusion est presque une banalité, pour nous c'est l'avenir de notre Commune qui est en jeu et que pour cette raison nous voulons bénéficier du meilleur accompagnement possible. Nous demandons donc au Conseil communal de s'assurer que les meilleurs éléments de Compas Management vont assurer la direction et le suivi de notre projet de fusion. De plus, il est clair que le rapport qui est entre nos mains maintenant n'a pas à être un feuillet commercial, mais il nous semble tout de même important, pour un accès facilité et une bonne compréhension des résultats, d'utiliser les nombreuses possibilités de présentations graphiques et mises en valeur graphiques des résultats qui sont disponibles aujourd'hui. Nous ne demandons pas des photos du magnifique port de Cortaillod ou de la merveilleuse flèche du temple de notre idyllique village mais des représentations graphiques mettant en scène les chiffres de manière directement et visuellement compréhensibles. De plus, il est indispensable d'avoir le rapport à notre disposition un temps assez important avant la votation des conseils généraux pour permettre à tous d'en prendre connaissance et, au besoin, de demander des compléments d'informations. Le dernier rapport a finalement été remis relativement tard par rapport aux décisions qu'il a fallu prendre par la suite.

En ce qui concerne le contenu, nous attendons de pouvoir trouver un maximum de données quantitatives chiffrées, réalistes et qui ne seront pas contestées par la réalité du terrain une fois mises en œuvre. Nous aimerions avoir un rapport qui donne des informations fiables et qui permettra, tant aux autorités politiques qu'à la population, de se prononcer en connaissance de cause. Dans cet ordre d'idée, trois points nous paraissent cruciaux :

- avoir des propositions concrètes et applicables pour un réaménagement des cercles scolaires afin que les élèves des 3 villages concernés par cette fusion, et en particulier ceux de Cortaillod, puissent être intégrés au sein du même cercle, avec les autres enfants de la commune unique.
- d'autre part, nous sommes d'avis que la fusion devrait amener une simplification voire une suppression de certains syndicats. Nous aimerions voir dans le futur rapport des voies concrètes et applicables qui vont dans le sens de cette simplification et d'une meilleure maîtrise des coûts.
- le rapport devrait aussi donner un coefficient fiscal pour la nouvelle commune qui soit réaliste et basé sur la réalité des chiffres connus jusqu'au moment de la rédaction du rapport et tenant compte des éventuelles modifications connues et prévisibles dans la gestion de la nouvelle commune.

Et finalement, sur la manière de procéder, nous pensons qu'il est important de construire cette nouvelle commune de manière concertée. Nous demandons donc que les séances futures des commissions chargées des études puissent travailler avec des groupes d'étude et de réflexions qui contiennent des gens des trois communes dans la mesure du possible et donc de ne pas privilégier les discussions, au sein de ces organes, entre représentants de la même commune comme cela a été souvent le cas lors de la phase de la pré-étude.

Les PLR soutiendront dans leur majorité le crédit qui nous est présenté ce soir, convaincus qu'il est important de mener la démarche à son terme pour que nous, en tant que Conseil général, et la population ensuite puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Merci de prendre note de ce qui précède. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, comme la Genèse nous le rappelle, la fusion a été l'union en vue de former une seule chair, une seule commune dans la situation présente. Mais, j'ai un doute. J'ai un doute concernant ce mariage d'amour. J'ai peur que nous nous acheminions vers un mariage de raison. Hélas. Dans des temps pas si éloignés, c'était la règle. Il y avait même souvent des unions pérennes et heureuses, alors pourquoi pas ? Mais, mariage de raison. Mettons-nous en situation : sommes-nous du même rang social ? Oui, Compas nous l'affirme. J'aime à le croire, tout a l'air en ordre. Mais, parlons maintenant de la dot. La fiancée apporte-t-elle une dot ? Qui apporte quoi ? Rien n'est clair. Et quand on parle d'argent, c'est toujours un problème. Le Conseil communal nous propose donc la première étape, les fiançailles. Pas de problème. En avant pour mieux se connaître, mais si nous rompons lesdites fiançailles, pas de restitution des cadeaux, le Code civil ne s'applique pas. Et l'épée de Damoclès des votations communales nous pend toujours sur de la tête, souvenez-vous de la dernière votation. Voici les raisons de mon abstention. Je ne veux pas être contre la fusion, mais je suis dubitatif. Merci. »

M. Olivier Rochat au nom des partis Les verts, écologie et liberté (VEL) et des verts libéraux (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de notre réunion de préparation du Conseil général du 13 mars, les Verts et les Verts Libéraux ont fait part de leur volonté d'accepter le crédit destiné au financement du projet de fusion des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes.

Si à l'heure actuelle, l'idée de fusionner nos trois communes ne fait pas forcément l'unanimité au sein du groupe, il nous semble cependant indispensable de poursuivre les démarches afin d'étudier plus précisément tous les aspects d'une éventuelle fusion. Au final, il nous semble important que ce soit la population qui se prononce sur ce projet.

Nous nous réjouissons également de connaître plus en détail les bénéfices qu'une fusion de nos trois communes pourraient avoir sur l'environnement et si les trajets en voiture jusqu'à la nouvelle administration communale centralisée ne vont pas avoir un impact catastrophique sur notre bilan CO2. Nous rêvons qu'une fusion puisse nous permettre d'être ambitieux dans des projets destinés à améliorer notre environnement et la qualité de vie des habitants de notre Commune. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 80'000 fr. est accordé au Conseil communal pour participer au financement de l'étude opérationnelle du projet de fusion des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes.

Article 2 : La dépense ne sera engagée qu'à la condition que les deux communes partenaires acceptent de financer leur part aux frais de cette étude.

Article 3 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°52900.05 du chapitre 2200 « Administration (général) » et amortie au taux de 20%.

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 31 voix contre 3.

10. Octroi d'un prêt de 190'000 fr. au Syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortailod

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le dossier de la demande de ce prêt de 190'000 fr. a été présenté à la Commission financière lors de sa séance du 22 mars 2022. Le taux de 1% est discuté. Le taux le plus favorable lors de cette séance était de 1.08. Ce taux de 1 % est donc jugé acceptable. La Commission financière accepte donc ce prêt à l'unanimité. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé.

Article premier : Un prêt de 190'000 fr., à un taux fixe annuel de 1 %, est octroyé au Syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortailod.

Article 2 : Le prêt est accordé pour une durée de cinq ans et sera remboursé intégralement à son échéance.

Article 3 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 39 voix sans opposition.

11. Informations du Conseil communal

Néant.

12. Divers et réponses aux questions écrites

M. Luca Pirelli (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, actuellement, il est stipulé à l'article 3.31, al. 4 de notre règlement communal que « *Toute motion ou proposition prise en considération est renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport dans une prochaine séance, mais au plus tard dans un délai de 1 an.* » A l'heure actuelle, on constate qu'il y a une violation de cet alinéa. En effet, le Conseil communal n'a toujours pas répondu à la motion du PLR du 24 juin 2020. Dès lors, on peut se demander s'il ne faudrait pas inscrire dans le règlement qu'en cas de dépassement du délai d'un an, le Conseil communal a l'obligation de faire un état de situation au Conseil général sur l'avancée de sa réponse et annoncer un nouveau délai pouvant aller jusqu'à six mois en justifiant cette prolongation.

En conclusion, mon interpellation n'est pas une critique négative de l'activité de notre Conseil communal, mais une ouverture à la discussion afin d'en améliorer le fonctionnement. Merci de votre attention. »

M. Michel Robyr (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, un sujet qui vient un petit peu dans le même style de ce qu'il vient d'être dit. Lors du dernier Conseil général, j'ai posé quatre questions. L'article 3.8 ou 3.9 du règlement communal précise que les réponses sont données soit durant le même Conseil général si le Conseil communal le peut, soit au suivant. Je dois noter qu'il n'y a pas de réponse.

Ensuite, si je peux me permettre, Madame la présidente et Mesdames et Messieurs, l'un des objets prépondérants de cette législature est la revue du Plan d'aménagement local, que j'appellerai plus tard PAL, qui devrait, selon mes informations, être bouclé d'ici 2024. Conscient du travail imposant qu'impose ce dossier pour notre chef de dicastère, je tiens par mon intervention personnelle à exprimer toute ma gratitude pour ce travail de fond, tout en me permettant quelques questions.

- Quel est l'avancement de la revue du PAL et celui-ci suit-il le chemin critique vers son objectif 2024 ?
- Quels sont les contacts avec le Canton et quelles sont les conditions que ce dernier impose et qui influencent le travail de la Commission ?
- Le projet de territoire est-il finalisé et quand ce document sera-t-il partagé avec notre Autorité ?
- Quelles sont les démarches législatives futures qu'entend impulser le Conseil communal ?
- Et quelles sont les démarches que ce dossier doit suivre à court, moyen et long termes ?

En vous remerciant pour vos réponses au prochain Conseil général, dans le cadre de ce dossier qui touche ou touchera de près chacun de nos concitoyens. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée et avant de clore la séance, Madame la présidente rappelle que le prochain Conseil général, qui aurait dû avoir lieu le 10 mai, est annulé.

Madame la présidente du Conseil général lève la séance à 20h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

Le secrétaire :

Anneline Straubhaar

Michel Jeanneret

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz